



Direction Générale Territoires, Proximité,
Déchets et Sécurité
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Décision n°2022-977

Objet : Saint-Sébastien-sur-Loire – Rue des Charentes – Classement de la parcelle cadastrée
CE n°210

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'arrêté n°2022-514 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus pendant la période estivale,

Vu la décision n°2010-413 du 30 mars 2010 relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée CE n°210 située sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire en vue de régulariser la situation foncière de la rue des Charentes,

Considérant que cette parcelle est affectée à l'usage direct du public, car elle correspond à une partie de l'emprise de la rue des Charentes, classée dans le domaine public,

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

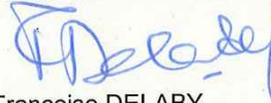
Décide

Article 1. Saint-Sébastien-sur-Loire – Rue des Charentes – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée CE n°210.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **18 AOUT 2022**

Pour la Présidente
La membre du Bureau déléguée



Françoise DELABY

mis en ligne le :

22 AOUT 2022

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20220818-2022_977DEC-AU
Date de télétransmission : 22/08/2022
Date de réception préfecture : 22/08/2022